

Réforme de la catégorie B :

Fusion des familles de métiers oui, confusion des genres non !

L'article paru dans UCP Flash 477 du 5 mai 2009 est toujours d'actualité et résume les inquiétudes des personnels de catégorie B de la Ville et du Département de Paris.

Actuellement, ces personnels sont regroupés en 23 corps représentant 15 CAP pour un effectif de près de 8.000 (bilan social 2009). Leurs statuts s'alignent sur ceux de la fonction publique d'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière ou sont spécifiques à la Ville.

Cette particularité parisienne, source de richesse et de diversité, ne doit pas conduire à opposer les personnels au sein d'une même catégorie, ni à nier leur identité professionnelle forte. En effet, comme lors de la réforme de la catégorie C, l'administration sera sans doute tentée de procéder à des regroupements de corps, elle a d'ailleurs déjà saisi à plusieurs reprises les présidents des syndicats professionnels de l'UCP.

L'UCP n'est pas défavorable à ce que soit étudiée la possibilité de rassembler ce qui est identique, pour obtenir une filière de métiers homogène et favoriser un meilleur déroulement de carrière, dans la reconnaissance des compétences et des métiers, si cette démarche ne répond pas uniquement à une simplification administrative mais bénéficie à l'ensemble des corps regroupés. À un seul Nouvel Espace Statutaire (NES) instauré par les textes doivent correspondre des mêmes déroulés de carrière et les reclassements peu favorables doivent être compensés par des avancements accélérés.

L'UCP propose aussi la mise en place d'examens professionnels appliquant les dispositions de la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) en introduisant une épreuve prenant en compte de l'expérience professionnelle du candidat, le plus souvent sur la base d'un dossier, suivi d'un entretien.

Pour ce qui concerne la cotation des postes de la catégorie B, en filigrane du recrutement à 2 niveaux possibles avec cette réforme, l'administration assure y être défavorable. L'UCP y veillera.

Dans le cadre de l'application de la réforme de la catégorie B seront négociés les ratios promus/promouvables pour 2011 et 2012. L'UCP fera entendre vos voix pour obtenir des ratios à la hauteur des compétences techniques si souvent sollicitées, des restructurations à mettre en œuvre...

Le cycle de réunions sur la réforme de la catégorie B commencera le mercredi 23 juin, l'UCP y sera bien entendu présente et vous tiendra informés. N'hésitez pas nous faire part de vos remarques.

Où va la formation ?

Il est envisagé qu'une partie des salles du centre de formation et de documentation soit transférée rue Du Pré à la Porte de la Chapelle.

Pour mémoire, le centre de formation créé en 1987, situé au 4 rue Lobau n'avait pas été choisi au hasard : proche de l'Hôtel de Ville, sa situation géographique offrait aux agents de nombreux avantages. Il leur permettait de se rendre dans un délai raisonnable aux cours donnés par le bureau de la formation, notamment ceux dispensés à l'heure du déjeuner.

Ce changement d'implantation, voulu par l'administration, constitue à l'évidence un recul pour les personnels, tout particulièrement en matière de délai de transport. Il s'avèrera particulièrement pénalisant pour les agents des services excentrés. Il est à craindre que la motivation des agents qui veulent se former pour une meilleure qualité du service rendu aux usagers s'en ressentira et que le taux de présence en formation accusera une baisse, alors que l'un des objectifs de l'accord cadre relatif à la formation est justement d'améliorer celui-ci. Ce même accord stipule que les moyens budgétaires et humains permettant d'assurer la mise en œuvre dans les meilleures conditions du dispositif global de formation seront garantis. L'éclatement du Bureau de la formation ne va clairement pas dans ce sens. Il obligera de plus les responsables et gestionnaires de formation à se déplacer souvent pour exercer leurs missions, ce qui est contraire aux préconisations du Plan de Déplacement de l'Administration parisienne (PDAP).

L'UCP suivra de près l'évolution de ce dossier et vous en rendra compte.

Revalorisation de la situation des personnels de ménage.

La DILT (ex DALIAT), à la demande des organisations syndicales dont l'UCP, a mis en oeuvre ces toutes dernières années une politique de ressources humaines en faveur des personnels de ménage, tendant à améliorer leurs conditions de travail (professionnalisation des pratiques avec usage de produits respectueux de la santé, instauration du ménage de jour ; passage au temps plein dès que se libèrent des heures de ménage ; accueil d'apprentis qui préparent des diplômes qualifiants).

Le 3 juin dernier, lors du CTP de la DILT, l'UCP a réaffirmé qu'il convenait de poursuivre dans ce sens, d'amplifier et accélérer les actions de revalorisation des personnels de ménage : mise en place du ménage en journée ; passage progressif du temps partiel au temps plein sur la base du volontariat, titularisation des plus anciens pour bénéficier de grilles évolutives.

S'il y a eu des avancées notables, beaucoup reste à faire. C'est pourquoi, dans le cadre du dialogue social instauré au sein de la DILT, l'UCP a renouvelé sa demande d'inscription prioritaire de ce dossier, avec celui du débouché en catégorie B des agents de logistique générale.

Promotions.

CAP 2 – Attachés d'administrations parisiennes.

Nominations au grade d'attaché principal :

Anne BEUNIER (DICOM), Véronique BONNASSOT (DASCO), Marie-Christine BOUILLOT DE LIEGE (DVD), Norbert COHEN (DJS), Ghislaine COSTA (DUCT), Marie-Françoise DEMORE (DUCT), Gérard DEVILLERS (DASES), Jean-Christophe DUBEDAT (caisse des écoles 15^e), Pierre GALLONI D'ISTRIA (DRH), Véronique GILLIES-REYBURN (DUCT), Marcel GUILLEMINOT (DU), Bertrand HELLE (DEVE), Stéphane JILLET (DILT), Dominique LE MEUR (SGVP), Béatrice LINGLIN (DA), Eric ORBLIN (DPE), Françoise PANOT (DF), Claire PROST (DASES), Elisabeth RIBOT-VASTEL (DAC), Sylvie THIERY (DPVI).

Nominations au grade d'attaché d'administrations parisiennes :

Thierry BOUVIER (DEVE), Françoise CAMI (DSTI), Carole DELETRAZ (DU), Marie-Christine DURIER (DVD), Catherine GACON (DASCO), Martine GUGLIOTTI (DILT), Corinne LACROIX (DRH), Catherine MORIN (DJS), Geneviève WALLEZ (DFPE), Patrice XAVIER (SGCP).

CAP 5 – Ingénieurs des travaux.

Nominations dans l'emploi de chef d'arrondissement :

Thierry ARNAUD (DPE), Didier BARDOT (DU), Serge BROUTY (DEVE), Jean-Jacques ERLICHMAN (DVD), Alain GUIDET (DLH), Philippe LE MARQUAND (DEVE), Pierre LEVY (DSTI), Bernard VERBEKE (DVD).

CAP 41 – Techniciens supérieurs.

Nominations dans l'emploi de chef de subdivision :

Daniel BURGH (DLH), Philippe CACOT (DALIAT), Jean DANDALEIX (DU), Antoine DEMANGEON (DPA), Christian LASSERRE (DVD), Philippe VAUDE (DPA).

Nominations au grade de technicien supérieur :

Stéphanie GASCON (DAC), Philippe HADET (DEVE), Jean-Marc THIEYRE (DEVE).

Concours et examens.

Candidats admis au concours sur épreuves professionnelles de Technicien Supérieur Principal :

Florent SCHMITT (DVD), Séverine PLESSIS (DALIAT), Cédric MORBU (DASCO), Siriadio BALDE (DPA), Sylvain BOTTIN (DEVE), To Suong BUI (DPA), Miena GERMON (DPE), Xavier HAAS (DPA), Stéphane CICCARELLI (DVD), Alain BAUJARD (DEVE), Aurélie LEBEAU (Gestion DRH), Fatima CHADLI (DPE), Béatrice DUMETZ (DVD), Philippe PEDRON (DPE), Frédéric VIARD (DPA), Nissa GERRUD (DVD), Angélique LEGRAND (DVD), Abdelaziz MASRAR (DU), Valérie ELANA (DPA), Stéphane DUGUE (DPE), Nicolas CLERMONT (DPE), Maryse GRELET (DEVE), Bernard PRUDHOMME (DVD), Samir CHERRADOU (DPA), Natalia BERNIAC (DVD), Cyril PLAIS (DPA), Thierry VACHER (DLH), Claire ADIHO (DVD).

A toutes et tous, UCP Flash adresse ses sincères félicitations.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45